

Séance ordinaire du 23 mai 2017

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-troisième jour du mois de mai deux mille dix-sept à dix-huit heures quarante, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Jean-Pierre Bazinet, Serge Côté, Guy Dumoulin, Mario Fortier, René Fortin, Clément Genest, Ann Jeffrey, Janet Jones, Pierre Lainesse, Réjean Lamontagne, Robert Maranda, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Est absent : le membre du conseil Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, et Marlyne Turgeon, greffière par intérim.

CV-2017-04-76

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 23 mai 2017, tel qu'il est modifié par l'ajout des affaires suivantes :

« Comité exécutif

Félicitations à la Société des traversiers du Québec ainsi qu'aux conceptrices et concepteurs de la nouvelle Gare fluviale de Lévis »

« Greffe

Aide financière à l'École de musique Jésus-Marie
Document d'aide à la décision GRE-2017-120 »

« Développement économique et promotion

Aide financière à la Radio communautaire de Lévis
Document d'aide à la décision DEV-2017-080 »

« Direction générale

Modification de la résolution CV-2014-07-15 « Création du comité de suivi des projets de développement du territoire »
Document d'aide à la décision DG-2017-086-R-1 »

« Comité exécutif

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Manchester et du Royaume Uni tout entier »

« Service de police

Demande de crédits additionnels relative aux sommes provenant de l'Association des directeurs de police du Québec, dans le cadre du programme de subventions de la Société de l'assurance automobile du Québec, concernant le renouvellement des systèmes de reconnaissance de plaques

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-77

Résolution visant à transmettre nos condoléances et à témoigner notre solidarité à la population de Manchester et du Royaume Uni tout entier

ATTENDU que Manchester au Royaume Uni a été la cible d'une attaque meurtrière lors d'un concert principalement dédié aux jeunes le 22 mai 2017;

ATTENDU que cet attentat constitue une atteinte aux valeurs de paix et de liberté, que nous partageons avec le Royaume-Uni;

ATTENDU qu'en guise de solidarité à l'égard de la population de Manchester et du Royaume-Uni tout entier, la Ville a procédé à la mise en berne des drapeaux municipaux, du Québec et du Canada;

ATTENDU qu'une mobilisation internationale est nécessaire pour la protection de nos valeurs de démocratie et de liberté;

En conséquence,

Il est proposé par le maire
Appuyé à l'unanimité

De transmettre nos condoléances aux familles et aux proches des victimes, ainsi qu'un prompt rétablissement aux nombreux blessés et blessées et d'affirmer notre solidarité à la population de Manchester et du Royaume-Uni tout entier.

De transmettre une copie de la présente résolution à monsieur Richard Drouin, Consul honoraire du Royaume-Uni à Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-78

Période de questions

Environ 20 personnes assistent à la séance. Une personne pose des questions et émet des commentaires.

CV-2017-04-79

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2017

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville
tenue le 15 mai 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-80

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8 et 9 mai 2017

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8 et 9 mai 2017 est
déposé.

CV-2017-04-81

Aide financière à Atelier occupationnel Rive-Sud inc.
[Document d'aide à la décision GRE-2017-101](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une aide financière de 40 000 \$ à l'Atelier occupationnel Rive-Sud
inc., pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-82

**Renouvellement des contrats d'assurance de dommages de la Ville pour la
période du 1^{er} juin 2017 et 1^{er} juin 2018**
[Document d'aide à la décision GRE-2017-114](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

De renouveler les contrats d'assurance de dommages pour la période du 1^{er}
juin 2017 au 1^{er} juin 2018.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-83

**Demande d'autorisation au ministère du Développement durable, de
l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour
les travaux requis pour la construction du complexe aquatique
multifonctionnel**
[Document d'aide à la décision DG-2017-084](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser ABCP architecture à présenter et à obtenir au nom de la Ville toutes les autorisations requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour les travaux relatifs à la construction du complexe aquatique multifonctionnel.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-84

Demande d'autorisation présentée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042 et autres du cadastre du Québec (rue Fontainebleau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision DG-2017-088](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des lots 2 847 042, 2 846 914 et 3 283 307 du cadastre du Québec, d'une superficie de 870 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-85

Modification de la résolution CV-2016-11-45 « Transaction et quittance à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs relative au remboursement de frais concernant la gestion des préoccupations environnementales sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec »

[Document d'aide à la décision ENV-2017-020](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

De modifier la résolution CV-2016-11-45 « Transaction et quittance à intervenir avec la Commission scolaire des navigateurs relative au remboursement de frais concernant la gestion des préoccupations environnementales sur le lot 5 273 366 du cadastre du Québec » par la suppression, à l'alinéa, des mots « telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision ENV-2016-030 ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-86

Inscriptions d'avis de contamination, de restriction d'utilisation et de décontamination au registre foncier en respect de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*

[Document d'aide à la décision ENV-2017-021](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest

Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'autoriser le directeur de l'Environnement et, en son absence, le chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes, à signer tout document relatif à la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, afin de procéder à l'inscription d'avis de contamination, de restriction d'utilisation ou de décontamination pour l'année 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-87

Détermination de zones d'arrêt et l'installation de panneaux d'arrêts et demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-048](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De déterminer des zones d'arrêt et décréter l'installation de panneaux d'arrêts aux endroits suivants :

377° sur la rue Saint-Louis, à l'intersection de la rue Napoléon, en direction nord et sud, dans le secteur Lévis;

378° sur la rue Caldwell, à l'intersection de la rue Saint-Joachim, en direction nord, dans le secteur Lévis;

379° sur la rue Saint-Joachim, à l'intersection de la rue Caldwell, en direction est, dans le secteur Lévis.

De demander au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'analyser la possibilité de diminuer la limite de vitesse de 70 km/h à 50 km/h sur une partie de l'avenue Saint-Augustin, afin de sécuriser la piste cyclable (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-88

Dépôt du rapport des amendements budgétaires et virements de fonds de la Société de transport de Lévis

[Document d'aide à la décision INF-2017-012](#)

Le rapport de la Société de transport de Lévis concernant les amendements budgétaires et virement de fonds pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2017, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-04-89

Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une partie des lots 1 962 938 et 2 849 450 du cadastre du Québec (secteur

Saint-Étienne-de-Lauzon) et abrogation de la résolution CV-2016-20-09 « Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (conduite d'égout) d'une partie des lots 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) »

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-055](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De donner un avis favorable à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, soit pour la mise en place d'une conduite sanitaire, d'une partie des lots 1 962 938, 2 849 450, 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec, d'une superficie de 1,19 hectares.

D'abroger la résolution CV-2016-20-09 « Avis à la Commission de protection du territoire agricole du Québec pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture (conduite d'égout) d'une partie des lots 1 963 880 et 1 963 962 du cadastre du Québec (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-90

Entente à intervenir avec Vidéotron S.E.N.C. concernant la répartition des coûts liés aux déplacements de ses installations à la demande de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-059](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente à intervenir avec Vidéotron S.E.N.C., concernant la répartition des coûts liés aux déplacements de ses installations à la demande de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-059, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-91

Entente à intervenir avec Bell Canada concernant la répartition des coûts liés au déplacement de ses installations à la demande de la Ville

[Document d'aide à la décision INF-GEN-2017-060](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse

Appuyé par le conseiller Mario Fortier

De conclure l'entente à intervenir avec Bell Canada, concernant la répartition des coûts liés au déplacement de ses installations à la demande de la Ville, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision INF-GEN-2017-060, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-92

Fermetures temporaires de rues dans le cadre de la *Fête des voisins*

[Document d'aide à la décision POL-2017-007](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De fermer temporairement les rues indiquées en annexe à la fiche de prise de décision POL-2017-007, afin de permettre la tenue de la *Fête des voisins*, les 10 et 17 juin 2017, ou le lendemain en cas de pluie, au besoin.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-93

Fermeture temporaire d'une partie de la rue Mont-Marie (secteur Lévis) pour la tenue de la journée sportive annuelle pour les étudiantes et étudiants du Collège de Lévis

[Document d'aide à la décision POL-2017-009](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

De fermer temporairement une partie de la rue Mont-Marie (secteur Lévis), entre les rues Édouard-Perreault et des Hospitalières, pour y tenir la journée sportive annuelle pour les étudiantes et étudiants du Collège de Lévis, le 5 juin 2017 entre 8 h et 16 h, ou le 7 juin 2017, en cas de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-94

Interdiction de stationner pour la tenue de *L'exposition internationale d'autos de Lévis 2017* (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon)

[Document d'aide à la décision POL-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Serge Côté

Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'interdire le stationnement dans les rues indiquées à la fiche de prise de décision POL-2017-010, lors de *L'exposition internationale d'autos de Lévis 2017*, entre 7 h et 18 h les 10 juin, 15 juillet, 12 août, et les 8, 9 et 10 septembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-95

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-017](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder à l'organisme de la communauté suivant l'aide financière indiquée afin de maintenir ses activités auprès de la population lévisienne :

- Connexion emploi ressources femmes 6 404 \$
- de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-96

Aide financière à l'Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon (Rive-sud de Québec) [Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-019](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche prise de décision DVC-SOC-2017-019 à l'Association coopérative d'économie familiale Lévis-Lauzon, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

De financer cette dépense au montant maximal indiqué à cette fiche de prise de décision en 2017 et en 2018, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-97

Acquisition d'œuvres d'art [Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-012-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'acquérir les œuvres d'art suivantes, selon les modalités de paiement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-012-R-1 :

- œuvre « Les sites : lieux de passage III » d'Audrée Demers-Roberge, au prix de 700 \$
- œuvre « Là où se prennent les décisions » de Louise Forest, au prix de 250 \$
- œuvre « Bouleau » d'Isabelle Fortin, au prix de 695 \$
- œuvre « Amalgame intemporel » de Zoëlle Gagné, au prix de 800 \$
- œuvre « Vases sacrés » d'Émilie Garant, au prix de 1 400 \$

- œuvre « Un Père à Jarnac » de Robin-Dimitrije Gosselin-Monasevic, au prix de 750 \$
- œuvre « Les mots silencieux, esquisse 2 » de Brigitte Labbé, au prix de 300 \$
- œuvre « Tant que le ruisseau mènera à la rivière » de RenéeRose Pelletier-Martineau, au prix de 400 \$
- œuvre « Traces de l'humanité VIII » de Ghislaine Riendeau, au prix de 900 \$

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-98

Aide financière à des organismes de la communauté [Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-013](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'accorder à Multi-art Chute Chaudière et à Le groupe TRAQ, l'aide financière indiquée et selon les modalités de versement prévues en annexe à la fiche de prise de décision DVC-ART-2017-013, afin de maintenir leurs activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-04-99

Autorisation d'utiliser le parc Ian-Breakey et interdiction de stationner sur la rue Grégoire (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville) pour la tenue de la *Fête nationale* [Document d'aide à la décision DVC-ART-2017-014](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser Breakeyville en fête à utiliser le parc Ian-Breakey, le 24 juin 2017, pour la tenue de l'événement de la *Fête nationale* et d'interdire temporairement le stationnement dans la rue Grégoire (secteur Sainte-Hélène-de-Breakeyville).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-00

Autorisation au groupe autochtone *Drapeau de la famille* [Document d'aide à la décision DVC-SPO-2017-010](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'autoriser la présence du groupe autochtone *Drapeau de la famille*, afin de camper sur les berges, près de la Marina de la Chaudière, entre 23 h le 8 juillet et 5 h le 9 juillet 2017.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-01

Cadre de référence de la politique de développement social et communautaire

[Document d'aide à la décision DVC-SOC-2017-016](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

D'adopter la version préliminaire du *Cadre de référence de la politique de développement social et communautaire*, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DVC-SOC-2017-016.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-02

Dépôt du rapport financier consolidé de la Ville pour l'année 2016 et des rapports (audits) du vérificateur général et du vérificateur externe (auditeur indépendant)

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2017-010-R-1](#)

Le rapport financier consolidé dressé par le trésorier pour l'année 2016 ainsi que des rapports de vérification (audits) du vérificateur externe (auditeur indépendant) des états financiers de la Ville, des comptes relatifs au vérificateur général et des rapports de vérification (audits) du vérificateur général des états financiers de la Ville et de l'état établissant le taux global de taxation, est déposé, à titre d'information.

CV-2017-05-03

Mandat à la Direction des affaires juridiques concernant l'immeuble situé au 281, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-160](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De confier, sous l'autorité de la Direction des affaires juridiques, aux avocates et avocats de cette direction et à ceux qui sont expressément mandatés, le mandat de représenter la Ville devant la Cour supérieure pour entreprendre toutes les procédures nécessaires en injonction et en vertu des articles 227 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, relativement à la non-conformité aux règlements municipaux de l'immeuble situé au 281, rue Saint-Joseph (secteur Lévis), et à défaut par les propriétaires d'exécuter les travaux requis, que la Ville soit autorisée à les effectuer aux frais de ces propriétaires.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-04

Nomination de membres au sein du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine

[Document d'aide à la décision URBA-2017-132](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme en patrimoine, pour un mandat débutant le 7 juillet 2017 et dont la durée est ci-après déterminée:

- monsieur Réjean Lafleur, pour un mandat d'une durée d'un an;
- monsieur Jacques Robitaille, pour un mandat d'une durée de deux ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-05

Nomination d'un membre au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-2017-139](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Réjean Lamontagne

De nommer madame Martine Vien au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Lévis, à titre de représentante des citoyennes et citoyens de la Ville, pour un mandat d'une durée de trois ans.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-06

Choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* dans le cadre du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence*

Document d'aide à la décision DEV-2017-092

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

De confirmer le choix du récipiendaire du prix *Ville de Lévis* du concours *Les Pléiades – Prix d'excellence*, édition 2017, de la Chambre de commerce de Lévis, suivant la recommandation formulée à l'alternative 1 de la fiche de prise de décision DEV-2017-092.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-07

Abrogation de la résolution CV-2016-20-12 « Adoption du plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc de la Rivière-Étchemin » et adoption du rapport final du Plan directeur d'aménagement et de gestion du parc de la rivière-Étchemin

[Document d'aide à la décision DEV-2017-047](#)

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'abroger la résolution CV-2016-20-12 « Adoption du plan directeur d'aménagement et de gestion du Parc de la Rivière-Étchemin ».

D'adopter le rapport final du Plan directeur d'aménagement et de gestion du parc de la rivière Étchemin, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2017-047.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-08

Aide financière à Laura Lémervilleil

Document d'aide à la décision DEV-2017-067

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-067 à Laura Lémervilleil, conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-09

Attribution du contrat pour les analyses environnementales d'échantillons de sols et d'eau pour divers projets municipaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-092](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour les analyses environnementales d'échantillons de sols et d'eau pour divers projets municipaux (appel d'offres 2017-50-24), à Groupe environex inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 221 502 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CV-2017-05-10

Dépôt de listes de certains contrats au 31 mars 2017

[Document d'aide à la décision APP-2017-103](#)

Les listes suivantes de certains contrats au 31 mars 2017 sont déposées, à titre d'information :

- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif du 1^{er} janvier au 31 mars 2017 (article 477.3, 1^{er} alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus par un fonctionnaire ou un employé ou une employée du 1^{er} janvier au 31 mars 2017, avec un même cocontractant ou cocontractante lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$ (article 477.3, 2^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*);
- liste de tous les contrats conclus et des autorisations de dépenses effectuées par un fonctionnaire ou un employé ou une employée du 1^{er} au 31 mars 2017, (articles 477.3, 3^e alinéa et 477.2, 5^e alinéa, de la *Loi sur les cités et villes*).

CV-2017-05-11

Attribution du contrat pour la pose d'une conduite de refoulement et réfection de la chaussée sur le chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-108](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la pose d'une conduite de refoulement et réfection de chaussée sur le chemin Olivier (secteur Saint-Nicolas) (appel d'offres 2017-50-26), à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés dans sa soumission, pour une dépense estimée à 2 380 000 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

CV-2017-05-12

Attribution du contrat pour le remplacement du système d'aération du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jean-Chrysostome et décret de travaux

[Document d'aide à la décision APP-2017-104](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour le remplacement du système d'aération du site de traitement des eaux usées du secteur Saint-Jean-Chrysostome (appel d'offres 2017-50-25), à Allen entrepreneur général inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 929 720 \$, avant TPS et TVQ, et ce, conditionnellement à l'obtention d'une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-13

Attribution du contrat pour la fourniture de chenillettes à trottoirs [Document d'aide à la décision APP-2017-110](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la fourniture de chenillettes à trottoirs (appel d'offres 2017-50-37), à Équipements plannord ltée, aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 425 565 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-14

Attribution du contrat pour la construction du poste de surpression de Mercure, projet d'interconnexion d'aqueduc des secteurs Saint-Romuald et Charny [Document d'aide à la décision APP-2017-121](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'attribuer le contrat pour la construction du poste de surpression de Mercure, projet d'interconnexion d'aqueduc des secteurs Saint-Romuald et Charny (appel d'offres 2017-50-36), à Construction Marc Bolduc inc., aux prix mentionnés à sa soumission, pour une dépense estimée à 819 800 \$, avant TPS

et TVQ, conformément au devis et à sa soumission, et de décréter ces travaux.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-15

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-05 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux

[Document d'aide à la décision ENV-2017-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Robert Maranda donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-05 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux.

Ce règlement a pour objet d'ajouter une disposition concernant les nuisances causées par le bruit émis par les travaux de construction et d'apporter certaines modifications à ces mêmes dispositions afin d'harmoniser les différents paragraphes de l'article 9.

CV-2017-05-16

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-06 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet

[Document d'aide à la décision URBA-2017-025](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-06 relatif à l'entretien des systèmes de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

Ce règlement a pour objet de prévoir que l'entretien d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet doit obligatoirement être réalisé par la Ville, aux conditions prévues à ce règlement.

CV-2017-05-17

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-07 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme

[Document d'aide à la décision URBA-2017-025](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-07 modifiant le Règlement RV-2014-13-97 sur les tarifs des permis, certificats et demandes en matière d'urbanisme.

Ce règlement a pour objet de fixer le tarif applicable aux demandes de permis qui concernent la construction, l'installation ou l'ajout d'un système de traitement tertiaire avec désinfection par rayonnement ultraviolet.

CV-2017-05-18

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage centre de recyclage de métaux dans la zone I1325, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-036](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone I1325, l'usage spécifique P405, centre de recyclage de métaux, de le limiter à un seul endroit dans cette zone et de prévoir des spécifications applicables à cet usage.

CV-2017-05-19

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (réduction de la distance entre un bâtiment principal et une rive)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-053](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de réduire à 2,5 mètres la distance minimale de 7,5 mètres exigée entre un bâtiment principal et une rive et de prévoir que cette norme ne s'applique pas dans le cas où le terrain est contigu à une voie de circulation située en partie ou en totalité dans la rive.

CV-2017-05-20

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de dispositions afin de régulariser la situation des bâtiments, constructions, enseignes, aménagements de terrains, etc., dans le cas d'une acquisition à des fins d'utilité publique)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-061](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de maintenir la conformité à la réglementation d'urbanisme (ou de maintenir les droits acquis), à la suite d'une acquisition à des fins d'utilité publique, par un organisme public ou par une autre personne possédant un pouvoir d'expropriation, aux conditions prévues au projet de règlement, à l'égard des normes suivantes :

- ✓ marges de recul avant, latérales et arrière d'un bâtiment ou d'une construction;
- ✓ distance à une ligne de terrain pour une enseigne;
- ✓ superficie ou dimensions de terrain prescrites à la grille des

- spécifications;
 - ✓ aménagement de l'espace de stationnement hors rue;
 - ✓ nombre de cases de stationnement;
 - ✓ normes d'aménagement des terrains concernant la couverture végétale, le triangle de visibilité, la plantation d'arbres ou de haies, les clôtures et murets, ainsi que les murs de soutènement et talus.
-

CV-2017-05-21

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hauteur des bâtiments dans une partie du carrefour Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-093-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de modifier la délimitation des zones M1064, M1065 et M1066, de créer la zone M1068, de permettre des bâtiments d'une hauteur maximale de 12 étages dans la zone M1066 et de 10 étages dans la zone M1068.

CV-2017-05-22

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (hauteur des bâtiments dans une partie du Carrefour Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-093-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

Ce règlement a pour objet d'assujettir la nouvelle zone M1068 au Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et plus particulièrement, aux mêmes objectifs et critères que ceux applicables aux zones M1064, M1065 et M1066.

CV-2017-05-23

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'une norme spécifique en lien avec la nature des sols pour les zones H2777, H2779 et H2780, secteur Pintendre, et correction d'une erreur cléricale)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-095](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'interdire, dans les zones H2777, H2779 et H2780, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les travaux de remblais, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche, qui ne sont pas construites en bois, en résine ou en polymère et, dans les zones H2779 et H2780, la construction d'un garage détaché, à moins que ces constructions ou ces travaux n'aient été préalablement autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- de corriger une erreur cléricale en remplaçant le numéro de l'article 448.1, concernant la zone C2778, par le numéro 341.1 et en le réinsérant après l'article 341.

CV-2017-05-24

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux, zone I1308, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-099-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de permettre, dans la zone I1308, les classes d'usages principaux C107, C109 et C114 et de prévoir des normes applicables à ces classes d'usages.

CV-2017-05-25

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones H1303, M1309, H1310, H1317 et H2016 bordant la rue Gravel, secteurs Saint-Romuald et Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-101](#)

Le membre du conseil de la Ville Michel Patry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet :

- d'autoriser l'usage H7 – habitation trifamiliale isolée dans les zones M1309, H1310, H1317 et H2016, et de prévoir des normes applicables à cet usage;
- d'autoriser l'usage H4 – habitation bifamiliale isolée dans la zone H1310 et de prévoir des normes applicables à cet usage;

- de réviser les dimensions minimales et la superficie minimale de terrain pour certains usages dans les zones M1309, H1310, H1317 et H2016;
 - de réviser la hauteur maximale des bâtiments pour certains usages dans les zones M1309 et H2016;
 - de réviser les marges de recul applicables à certains usages dans les zones M1309, H1310, H1317 et H2016;
 - d'interdire l'accès au boulevard Guillaume-Couture, pour les terrains ayant front à la fois sur la rue Gravel et le boulevard Guillaume-Couture dans les zones M1309, H1317 et H2016;
 - d'agrandir la zone H1303 à même une partie de la zone H2016.
-

CV-2017-05-26

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans la zone I0442, à l'est de la rue J.-B.-Renaud sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-121](#)

Le membre du conseil de la Ville Mario Fortier donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone I0442, les usages de la classe d'usages C205, service de réparation de véhicules (débosselage, peinture) (sauf véhicules lourds), et de prévoir des normes applicables à cet usage.

CV-2017-05-27

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zone H2803, contraintes de sol, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-122](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet d'interdire, pour les terrains de la zone H2803, en raison de certaines contraintes compte tenu de la nature des sols, la construction, la transformation ou l'agrandissement d'un bâtiment principal et d'un bâtiment attenant à celui-ci, la construction d'un garage détaché, les piscines hors-terre et les piscines creusées, les constructions attenantes à un bâtiment principal, telles qu'un balcon, une galerie, une véranda, un solarium, un patio, une terrasse, un perron, un portique et un porche et les travaux de remblais, à moins que ces constructions ou ces travaux ne soient au préalable autorisés par le conseil de l'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

CV-2017-05-28

Avis de motion du Règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la densité résidentielle nette minimale prescrite dans la zone H0227, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-135](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de réduire la densité résidentielle nette minimale à 15 logements par hectare pour les terrains situés dans la zone H0227.

CV-2017-05-29

Avis de motion du Règlement RV-2017-16-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (majoration de la superficie maximale des cabanons pour les habitations de plus de 6 logements et distance minimale entre deux cabanons situés sur un même terrain)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-151](#)

Le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2017-16-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

Ce règlement a pour objet de majorer la superficie d'occupation au sol maximale des cabanons pour les habitations multifamiliales ou collectives de plus de 6 logements situées dans une zone qui n'est pas à dominance agricole ou rurale, tout en limitant la largeur de chaque cabanon, lorsque dans un tel cas, deux cabanons sont installés, et de prescrire une distance minimale de 1,5 mètre entre deux cabanons situés sur un même terrain dans tous les cas où deux cabanons sont autorisés par le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement.

CV-2017-05-30

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage centre de recyclage de métaux dans la zone I1325, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-036](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-08 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-036.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-31

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (réduction de la distance entre un bâtiment principal et une rive)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-053](#)

Il est proposé par le conseiller Pierre Lainesse
Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-09 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-053.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-32

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de dispositions afin de régulariser la situation des bâtiments, constructions, enseignes, aménagements de terrains, etc., dans le cas d'une acquisition à des fins d'utilité publique)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-061](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Guy Dumoulin

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-10 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-061.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-33

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (hauteur des bâtiments dans une partie du carrefour Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-093-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-11 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-093-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-34

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (hauteur des bâtiments dans une partie du Carrefour Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-093-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par le conseiller Michel Turner

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-093-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-35

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'une norme spécifique en lien avec la nature des sols pour les zones H2777, H2779 et H2780, secteur Pintendre, et correction d'une erreur cléricale)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-095](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-13 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-095.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-36

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout d'usages commerciaux, zone I1308, secteur Saint-Romuald)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-099-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Michel Patry
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-14 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-099-R-1.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-37

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (zones H1303, M1309, H1310, H1317 et H2016 bordant la rue Gravel, secteurs Saint-Romuald et Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-101](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-15 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-101.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-38

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (ajout de l'usage C205 dans la zone I0442, à l'est de la rue J.-B.-Renaud sur le chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-121](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Mario Fortier

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-16 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-121.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-39

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (Zone H2803, contraintes de sol, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-122](#)

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-17 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-122.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-40

Adoption du Projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la densité résidentielle nette minimale prescrite dans la zone H0227, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-135](#)

Il est proposé par le conseiller Clément Genest
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Projet de règlement RV-2017-17-18 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-135.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-41

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (modification de la zone P2371, sur la rue Saint-Joseph près de la côte Gilmour, secteur Lauzon)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-148](#)

Il est proposé par la conseillère Fleur Paradis
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-16-96 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-03-69.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-42

Adoption du Second projet de règlement RV-2017-16-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (majoration de la superficie maximale des cabanons pour les habitations de plus de 6 logements et distance minimale entre deux cabanons situés sur un même terrain)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-151](#)

Il est proposé par le conseiller Guy Dumoulin
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'adopter le Second projet de règlement RV-2017-16-93 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, avec changements par rapport au Projet de règlement adopté suivant la résolution CV-2017-03-22, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision URBA-2017-151.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-43

Adoption du Règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (création des zones H2495, H2502, H2503, H2504, H2505, H2506 et H2507, entre les rues Charles-Rodrigue et Lamartine, dans le secteur du prolongement de la rue Thomas-Chapais)

[Document d'aide à la décision URBA-2017-144](#)

ATTENDU QU'une copie du projet de Règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement a été remise aux membres du conseil de la Ville au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ce projet de règlement et qu'ils renoncent à la lecture de ce règlement;

ATTENDU QUE la greffière mentionne que ce règlement a pour objet :

- de créer sept nouvelles zones résidentielles à même les zones X2500 et H2501 qui sont supprimées et une partie de la zone H2533 et de prévoir les usages autorisés et les normes applicables à ces usages;
- d'exiger un écran tampon sur les terrains en bordure de la voie ferrée;
- d'interdire, dans trois nouvelles zones, en raison de certaines contraintes, compte tenu de la nature des sols, certaines constructions et travaux, à moins qu'ils aient été préalablement autorisés par le conseil d'arrondissement en application d'un règlement adopté en vertu de l'article 145.42 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Janet Jones

Appuyé par le conseiller Serge Côté

D'adopter le Règlement RV-2017-16-79 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2017-03-26.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-44

Félicitations à la Société des traversiers du Québec ainsi qu'aux conceptrices et concepteurs de la nouvelle Gare fluviale de Lévis

ATTENDU que le concept architectural de la Gare fluviale de Lévis a été récompensé dans la catégorie *Infrastructures urbaines* à l'occasion des *Grands prix du génie-conseil québécois* qui ont eu lieu le 15 mai 2017;

ATTENDU que la Gare fluviale de Lévis s'inscrit en parfaite harmonie avec les nouveaux aménagements du secteur de la Traverse et du Quai Paquet et

qu'elle offre des points de vue exceptionnels sur le majestueux fleuve Saint-Laurent et la capitale;

ATTENDU que cette réalisation fait la fierté des lévisiennes et lévisiens par son caractère identitaire;

ATTENDU que les concepteurs et conceptrices ont fait preuve d'audace et d'innovation en offrant un bâtiment unique, qui est à la fois grandiose et accueillant;

ATTENDU que ce projet s'inscrit parfaitement avec les projets de revitalisation du Vieux-Lévis et d'aménagement du Quai Paquet et poursuit la vision de la Ville qui est de redonner le fleuve et ses affluents à la population;

ATTENDU que depuis l'été 2016, le Quai Paquet a pris la forme d'une grande promenade munie d'un système fontainier spectaculaire, dotée aux extrémités de deux bassins d'eau architecturaux, l'ensemble totalisant 2 400 mètres carrés;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter la Société des traversiers du Québec ainsi que les concepteurs et les conceptrices de l'entreprise Stantec inc., pour la Gare fluviale de Lévis et pour avoir été récompensée à l'occasion des *Grands prix du génie-conseil québécois* à Montréal.

De transmettre copie de la présente résolution au ministre délégué aux Affaires maritimes, monsieur Jean D'Amour, au directeur par intérim à la traverse Québec-Lévis, monsieur Jean-Martin Fradette, et au président-directeur général par intérim de la Société des traversiers du Québec, monsieur François Bertrand et monsieur Olivier Rochette, vice-président chez Stantec inc.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-45

Aide financière à l'École de musique Jésus-Marie [Document d'aide à la décision GRE-2017-120](#)

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Bazinet
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

D'accorder une aide financière de 6 000 \$ à l'École de musique Jésus-Marie, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-46

Aide financière à la Radio communautaire de Lévis Document d'aide à la décision DEV-2017-080

Il est proposé par le conseiller Serge Côté
Appuyé par la conseillère Janet Jones

D'accorder une aide financière au montant indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2017-080, à la Radio communautaire de Lévis, conformément à la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, et ce, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-47

Modification de la résolution CV-2014-07-15 « Création du comité de suivi des projets de développement du territoire »
[Document d'aide à la décision DG-2017-086-R-1](#)

Il est proposé par le conseiller Mario Fortier
Appuyé par la conseillère Ann Jeffrey

De modifier la résolution CV-2014-07-15 « Création du comité de suivi des projets de développement du territoire » par le remplacement de l'annexe de cette résolution par celle en annexe à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

[Annexe](#)

CV-2017-05-48

Demande de crédits additionnels relative aux sommes provenant de l'Association des directeurs de police du Québec, dans le cadre du programme de subventions de la Société de l'assurance automobile du Québec, concernant le renouvellement des systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI)
[Document d'aide à la décision POL-2017-008](#)

Il est proposé par la conseillère Janet Jones
Appuyé par le conseiller Michel Patry

D'affecter les sommes reçues de l'Association des directeurs de police du Québec, dans le cadre du programme de subvention de la Société de l'assurance automobile du Québec au poste de revenus 1-01-234-20-011 et d'accorder des crédits additionnels du même montant au poste 1-02-212-00-648, concernant le renouvellement des systèmes de reconnaissance de plaques d'immatriculation (SRPI).

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-49

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil prennent la parole.

CV-2017-05-50

Félicitations au cégep de Lévis-Lauzon

Il est proposé par le conseiller Robert Maranda
Appuyé à l'unanimité

De féliciter le cégep Lévis-Lauzon pour l'organisation de *la Classique Québec-USA*, regroupant des équipes collégiales de football, qui a eu lieu le 21 mai 2017 au stade du cégep de Lévis-Lauzon, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2017-05-51

Période de questions

Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires.

CV-2017-05-52

Levée de la séance

Il est proposé par la conseillère Ann Jeffrey
Appuyé par le conseiller Robert Maranda

À 20 heures 49, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière par intérim
